

T-Online France souhaite s'associer à la contribution de l'AFORST sur les projets de décision relatifs aux marchés de la téléphonie fixe.

Elle attire l'attention de l'Autorité sur trois points :

- **Marché de détail de la voix sur accès large bande**

Alors même que la voix sur accès large bande est substituable à la téléphonie classique, le projet de décision rejette sans raison la possibilité de réguler cette offre de détail. En cas de couplages abusifs dont l'existence est délicate à démontrer d'emblée, il est à craindre que ces offres puissent conduire à des distorsions de concurrence préjudiciables aux FAI fournisseurs d'offres multiplay.

- **Marché de gros de la collecte/terminaison au niveau transit**

Le projet de décision propose d'exclure l'obligation d'orientation vers les coûts la prestation de collecte/terminaison au niveau transit. Une telle décision semble inappropriée dans la mesure où la puissance de marché de France Télécom reste avérée ; à l'heure où le marché gros se consolide, la création d'un oligopole du transit national est à craindre et risque de maintenir les tarifs de transit durablement supérieurs à ceux constatés aujourd'hui.

- **Marché de gros de la terminaison sur les boucles locales tierces**

T-Online France souligne le caractère excessif des remèdes que l'ARCEP souhaite imposer aux boucles locales tierces. Il est en effet clair que la puissance de marché supposée est largement contrebalancée par l'image onéreuse que provoquerait la détermination d'un tarif de terminaison artificiellement élevé, et que dès lors les clients de ces boucles locales tierces les quitteraient rapidement pour trouver un réseau « moins cher ». Les obligations de colocalisation, d'accès aux bases de données et systèmes de réseau intelligent, les pénalités incitatives en vue de fournir une bonne qualité de service n'ont pas été imposées aux opérateurs mobiles ; pourquoi être plus sévère envers des opérateurs de plus petite taille et dont la puissance de marché n'est que théorique ?

Par ailleurs, T-Online France s'inquiète des effets cumulés de la disparition du tarif PRO et de la publication des nouvelles obligations pour les boucles locales tierces : il sera en effet très difficile de construire un tarif « non excessif » en ayant comme seule indication tangible un tarif plancher (le tarif CAA de France Télécom) mais en perdant toute référence à un tarif plafond (tarif PRO) qui sera désormais négocié de gré à gré.